

Comité Départemental de Badminton 07-26

Règlement du Championnat Départemental Interclubs Jeunes Saison 2025-2026

1	Généralités	2
2	Inscription	2
3	Composition des équipes.....	2
4	Nombre de Matches par rencontre.....	3
5	Déroulement d'une journée	3
6	Déroulement d'une rencontre.....	3
7	Engagement des joueurs.....	4
8	Hiérarchie des joueurs	4
9	Remplacement d'un joueur.....	5
10	Tenue vestimentaire des joueurs	5
11	Forfait sur un match.....	5
12	Barème des points par match	6
13	Barème des points par rencontre	6
14	Modalités de classement	7
15	Litiges et réclamations	7

1. Généralités

- 1.1 Le Championnat Interclubs Départemental Jeunes oppose les équipes des clubs du Comité Drome-Ardèche de Badminton.
- 1.2 Il se décompose en 4 Catégories :
 - ☛ Intergenre en Poussins, Benjamins
 - ☛ Filles,
 - ☛ Garçons,
 - ☛ Mixte en Minimes, cadet.On privilégiera les tableaux par catégorie d'âge.
On autorise les regroupements de joueurs de clubs différents (pour la saison) après validation du comité.
- 1.3 Dans toutes les catégories, le championnat se déroule en journée le samedi, ou sur un autre créneau si les équipes sont d'accord, sous la forme de :
 - ☛ Plusieurs journées de phase régulière organisé par poules géographiques dans la mesure du possible ;
 - ☛ Une journée de phase finale si nécessaire.
- 1.4 Les rencontres seront homologuées.
- 1.5 Chaque journée, chaque équipe dispute 2 rencontres.
- 1.6 Dans la mesure du possible, les catégories Filles & Garçons se jouent le samedi matin, la catégorie Mixte ou Intergenre le samedi après-midi.
- 1.7 Le Comité détermine le calendrier définitif en fonction du nombre d'équipes inscrites.

2. Inscription

- 2.1 Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite dans chaque catégorie.
- 2.2 Le montant des droits d'engagement par équipe est fixé à 30 euros.
- 2.3 Si le championnat a débuté, l'équipe ne peut se désister. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés. L'équipe forfait n'est pas remplacée.
- 2.4 Chaque club propose une date d'accueil d'une journée.

3. Composition des équipes

- 3.1 Les équipes peuvent être constituées de joueurs poussins, benjamins, minimes, cadets.
- 3.2 Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe dans une même catégorie pour toute la saison.
- 3.3 Un joueur / joueuse est autorisé(e) à jouer à la fois dans la catégorie « Mixte ou intergenre » et de son propre genre.

4. Nombre de Matches par rencontre

- 4.1 Chaque rencontre consiste en 4 matchs.
- 4.2 Pour les catégories « Filles » et « Garçons », les 4 matchs sont 2 Simples et 2 Doubles.
- 4.3 Pour la catégorie « Mixte », les 4 matchs sont 1 Simple Dame, 1 Simple Homme, 1 Double mixte, 1 Double Homme.
- 4.4 Pour la catégorie « Intergenre », les 4 matchs sont 2 Simples, 2 Doubles Intergenre.
- 4.5 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs en simple.
- 4.6 Pour toutes les catégories, l'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 8.

5. Déroulement d'une journée

- 5.1 Les équipes sont convoqués à 9h pour un début de la 1ère rotation de la 1ère rencontre à 10h le matin, à 13h pour un début à 14h l'après-midi.
- 5.2 Chaque équipe est sous la responsabilité d'une personne majeure. Celle-ci ne peut être responsable de plus d'une équipe.
- 5.3 Le club hôte fournit les feuilles de déclaration de présence, de composition, de rencontre et de matchs, fournies vierges.
- 5.4 Le club hôte transmet par mail toutes ces feuilles dans un seul et même dossier au Comité le lundi au plus tard suivant la journée.
- 5.5 Le Comité saisit et vérifie les résultats Badnet et les exporte vers Poona.

6. Déroulement d'une rencontre

- 6.1 Avant chaque rencontre, le responsable équipe remplit et signe la feuille de présence, et remet cette feuille au joueur capitaine de l'équipe adverse. Le joueur capitaine remplit la feuille de composition de son équipe en inscrivant pour chaque match le(s) joueur(s) désigné(s) cela peut également se faire directement sur l'application Badnet.
- 6.2 Tous les matches se jouent en volants plumes par défaut homologués par la FFBad. Les volants sont fournis par les deux équipes (volants hybrides ou synthétiques possibles si les deux équipes sont d'accords). En cas de litige, les joueurs utiliseront le volant de référence défini dans l'invitation du club hôte et en vente dans la salle.

- 6.3 L'ordre des matchs est déterminé en concertation entre les capitaines et de façon à ce qu'un joueur ne fasse qu'un seul match sur une rotation. En cas de désaccord, les principes suivants sont retenus :
- ✎ Pour la catégorie « Filles », le DD1 se joue sur la 2ème rotation
 - ✎ Pour la catégorie « Garçons », le DH1 se joue sur la 2ème rotation
 - ✎ Pour la catégorie « Mixte », le DMx se joue sur la 2ème rotation.
- 6.4 Chaque rencontre se déroule en 2 rotations avec un simple et un double pour chacune.
- 6.5 La 2ème rotation ne peut débuter qu'à la fin des 2 matchs de la première rotation.
- 6.6 Chaque match se déroule en auto-arbitrage.
- 6.7 Chaque équipe désigne un scoreur par rotation.
- 6.8 Le conseil aux joueurs n'est autorisé qu'à l'interruption à 11 et à l'issue de chaque set.
- 6.9 A l'issue de la rencontre, les capitaines et les responsables équipe renseignent les scores de match sur la feuille de rencontre et signent celle-ci.

7. Engagement des joueurs

- 7.1 Les équipes doivent être composées de joueurs régulièrement licenciés au club engagé.
- 7.2 Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle au plus tard le vendredi précédant la semaine comprenant ladite journée, à savoir être autorisé à jouer en compétition.
- 7.3 Nonobstant les dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents du Championnat au cours de la saison. Un joueur ne peut pas participer au championnat par équipe d'une autre fédération nationale.
- 7.4 Les joueurs étrangers doivent avoir leur résidence habituelle et leur activité principale en France pendant toute la durée de la compétition.
- 7.5 Des joueurs (ou joueuses) peuvent être rajouté(e)s en cours de saison (s'ils répondent aux autres critères de participation).
- 7.6 Un joueur ne peut participer à une phase finale que s'il a déjà joué au moins une rencontre parmi les journées de la phase régulière.

8. Hiérarchie des joueurs

- 8.1 Pour établir la hiérarchie des joueurs ou paires, la cote d'un joueur est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) dans la discipline du vendredi précédant la semaine comprenant la journée, soit à J-8.

- 8.2 La hiérarchie des joueurs en simple est établie la cote CPPH.
- 8.3 La hiérarchie des paires en double est établie en additionnant les cotes CPPH des 2 joueurs.
- 8.4 Les cote, le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont consultables sur www.myFFBAD.fr

9. Remplacement d'un joueur

- 9.1 Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) peut être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.
- 9.2 Le remplaçant doit être qualifié pour disputer la rencontre.
- 9.3 Le remplaçant doit figurer sur la déclaration de présence.
- 9.4 Le remplacement doit respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- 9.5 Le remplacement doit respecter la hiérarchie des matchs.
- 9.6 Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait. Cependant, avec l'accord des 2 équipes, un joueur sera autorisé à faire un 3e match dans la rencontre pour que tous les matchs soient joués dans une logique promotionnelle. Néanmoins, le résultat de ce 3e match ne sera pas comptabilisé et sera comptabilisé perdu par forfait.

10. Tenue vestimentaire des joueurs

- 10.1 Pour une rencontre, tous les joueurs d'une équipe doivent porter des maillots identiques avec le nom du club dans la mesure du possible (exception faite aux joueurs complétant une équipe voir §1.1).

11. Forfait sur un match

- 11.1 Est considéré comme match perdu par forfait :
 - ✳ Un match non joué ;
 - ✳ Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard de l'article 7 et 9 ;
 - ✳ Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n'est pas en règle) ;
 - ✳ Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés) ;
- 11.2 En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple hommes se fait sur le second simple).

- 11.3 Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0
- 11.4 En plus de cette défaite sur le match, l'équipe est sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :
- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) ;
 - Pour chaque joueur non qualifié aligné ;
 - Pour chaque erreur de hiérarchie ;
- 11.5 Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.
- 11.6 En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction :
- Si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire ;
 - Si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est.
- 11.7 En catégorie « Mixte », si une des deux équipes ne peut aligner une joueuse (SD & Dmx non joués), la rencontre est gagnée par forfait par l'autre équipe (4-0). Si les 2 équipes ne peuvent alignées de joueuses, les deux équipes sont considérées forfait pour cette rencontre. Cependant, avec l'accord des 2 équipes, dans une logique promotionnelle, les matchs pouvant être joués pourront l'être, mais comptabilisés tout de même perdus par forfait par l'équipe fautive, quel que soit le score.

12. Barème des points par match

- 12.1 Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :
- Match gagné + 1 point
 - Match perdu 0 point
 - Match forfait -1 point (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre)
- 12.2 Tous les matchs doivent être joués.

13. Barème des points par rencontre

- 13.1 Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :
- Victoire : + 2 points

☞ Nul :	+ 1 points
☞ Défaite :	+ 0 point
☞ Forfait :	- 1 point

14. Modalités de classement

- 14.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.
- 14.2 S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 14.3 Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 14.4 Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 14.5 Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- 14.6 En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

15. Litiges et réclamations

- 15.1 Tout manquement aux règles répertoriées précédemment, entraînera automatiquement la perte par forfait de tous les matchs disputés par le joueur non autorisé à jouer, sans besoin de porter réclamation.
- 15.2 Si des réclamations portent sur un fait de jeu durant la rencontre, celles-ci devront être consignées sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité dans les 5 jours suivants la compétition. La Commission Départemental Interclubs statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la réclamation.
- 15.3 En cas de litige non prévu par ce règlement et pouvant influencer le résultat sportif d'un match, d'une rencontre ou le classement du Championnat Départemental Interclubs Jeunes, le règlement du Championnat de France Interclubs sera appliqué.

Document rédigé par la Commission Jeunes,
Le 29 septembre 2025
Approuvé en CA le 6 octobre 2025